

**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE  
CENTRAL  
Séance du 4 Février 2011  
COMPTE RENDU**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

Représentants de l'autorité territoriale siégeant en qualité de titulaire :

Monsieur Bernard ROMAN,  
Madame Pascale PAVY, départ à 14h30  
Madame Hélène PARRA,  
Madame Nadine LEFEBVRE,  
Madame Dominique REMBOTTE,  
Monsieur Christophe PILCH,  
Monsieur Dominique PLANCKE, arrivé à 14h40

Représentants du personnel siégeant en qualité de titulaire :

Monsieur Benoît GUITTET,  
Monsieur Christian POUCHAIN,  
Madame Nicole SKILLINGS-VAILLANT,  
Monsieur Xavier DECROCK,  
Monsieur Fabrice DEWULF,  
Monsieur Patrick HEDEVIN,  
Monsieur Jean-Paul DIEVAL,  
Madame Dominique MOURAIT.

Représentants du personnel siégeant en qualité de suppléant :

Monsieur Jean-Pierre GARBE,  
Madame Véronique SZYKULLA,  
Monsieur Jérôme FRIMAT,  
Monsieur Jean-Marc PONCHANT,  
Monsieur Gérard HERMINET,  
Monsieur Giuseppe CASTELLO,  
Monsieur Jean-Bernard CARLIER,  
Monsieur Joël POULY,

**Etaient excusés :**

Représentants de l'autorité territoriale :

Madame Catherine DE PARIS,  
Madame Christelle FAUCHET,  
Madame Annie VAN CORTENBOSCH,

Madame Rachida SAHRAOUI,  
Monsieur Sylvain ESTAGER,  
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,  
Madame Cécile BOURDON,  
Monsieur Rudy ELEGEEEST,  
Monsieur Sylvain STANESCO,

Représentants du personnel:

**Etaient également présents :**

Monsieur Yves DURUFLÉ, Directeur Général des Services,  
Monsieur Georges DE VREESE, Directeur Général Adjoint « Organisation et Ressources »,  
Monsieur Xavier MAIRE, Directeur des Ressources Humaines,  
Monsieur Wilfried LEFEBVRE, Chef du Service « Communication Interne et Relations Sociales »,  
Monsieur Patrice MARCHANT, Chargé de mission « Suivi du dialogue social » DRH,  
Madame Isabelle TANCHON, Gestionnaire « Relations Sociales » DRH,  
Madame Christine MESNARD, Chargée de mission « Suivi du dialogue social » DRH,

Expert désigné par l'Administration :

Madame Hélène MULLER, Chef de Service « Accompagnement et Management » à la DRH

**Etaient également excusés :**

Monsieur Rémi MAILLARD, Directeur Adjoint Délégué aux Partenariats RH,

**Sous la Présidence de Monsieur Bernard ROMAN,**

Avant de procéder à l'appel, M. ROMAN rend hommage à l'action de Mme DE PARIS qui assume parfaitement son rôle de Conseillère Régionale Déléguée au personnel. Il souhaite ensuite préciser les raisons l'ayant conduit à présider la séance du jour et qui tiennent dans son souhait d'informer au plus tôt le comité des grands principes de fonctionnement proposés par le Directeur Général des Services et d'en débattre sans délai. Il ajoute qu'il évoquera les réponses aux questions diverses en fin de séance s'il en a le temps.

M. MAIRE procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Mme REMBOTTE est désignée secrétaire de séance et Monsieur CASTELLO secrétaire adjoint.

Avant de lui donner la parole, M.ROMAN présente rapidement M. DURUFLE, dont il souligne la qualité de serviteur de l'intérêt général, faisant allusion à son expérience au sein de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale.

### Communication du Directeur Général des Services sur les orientations du Schéma de fonctionnement de l'Administration Régionale

Présentation par M. Yves DURUFLÉ.

Après avoir remercié M.ROMAN pour sa présentation liminaire très élogieuse, M. DURUFLE précise tout d'abord le contexte institutionnel et politique dans lequel intervient son projet :

- reconduction du Président sortant, autour d'une majorité porteuse d'un projet politique renouvelé,
- montée en puissance des compétences de la Région sans restructuration corrélative de son organisation,
- compétence de gestion se substituant progressivement à la compétence de mission traditionnelle de la Région.

Il fait part ensuite de son analyse, qui se poursuit, du fonctionnement des services depuis son arrivée dans l'Institution. Cette analyse s'est nourrie de nombreuses rencontres avec les agents et de sa volonté d'utiliser son devoir d'étonnement.

M.DURUFLÉ insiste sur la méthode participative qu'il a employée. Il indique que le travail a été mené en accord avec l'équipe de Direction Générale d'où une présentation préalable en séminaire des directeurs et DGA.

Le contexte et l'analyse de la situation le conduisent à proposer un nouveau schéma de fonctionnement de l'Institution, dont il souhaite informer le comité. Il s'inscrit dans une volonté de cohérence et de lisibilité accrues de l'action régionale et d'une meilleure prise en compte des missions et métiers caractérisant désormais l'action de la Région. Il tient à souligner la distinction à opérer entre les notions de schéma de fonctionnement et de schéma d'organisation, dont il n'est pas question ce jour, et qu'à ce titre, les désignations retenues dans le schéma présenté ne doivent pas s'analyser comme des intitulés de directions qui seraient déjà décidées.

M. DURUFLÉ présente ensuite le schéma de fonctionnement :

Un ensemble de quatre pôles « Missions opérationnelles » est d'abord distingué et leur cohérence explicitée, ces pôles étant les suivants : Education et Jeunesse, Formation et Développement Durable pour l'Emploi, Mobilité / Ports et Transports, Aménagement Durable du Territoire / Qualité de Vie et Citoyenneté.

Les moyens nécessaires à leur fonctionnement seraient assurés par un autre ensemble de pôles « Fonctions supports » constitué des : Moyens Généraux, Ressources, Ingénierie de projets, Réalisation des Grands Equipements.

M. DURUFLÉ explique notamment les raisons d'être du pôle « Ingénierie de projet », qu'appelle le fait que la Région assure elle-même un nombre croissant d'actions (telle le Louvre Lens ; maîtrise d'œuvre désormais souvent assurée par la Région elle-même), ce qui rend nécessaire d'identifier précisément l'acteur à l'origine du projet, de rassembler les compétences exigées et enfin d'avoir une lisibilité sur les contraintes budgétaires et le calendrier entourant les projets.

La fonction envisagée pour la « Coordination Générale et Vie Institutionnelle » est essentielle en ce qu'elle est une fonction d'interface entre la sphère délibérative et la sphère administrative, dont l'objet est d'assurer la fluidité du fonctionnement de l'Institution. M.DURUFLÉ prend l'exemple de l'Aire Métropolitaine, sujet qui touche à la fois aux infrastructures, à l'aménagement du territoire, à l'environnement, aux marchés publics, etc...d'où la nécessité d'un travail mené dans la transversalité.

Ce lieu d'interface se doit par nature d'être en situation de proximité avec la Direction Générale.

Au-dessus de ces trois entités (et de la DG) figure ensuite dans le schéma de fonctionnement présenté une ligne horizontale relative aux Projets rendant compte de leur nature transversale et impliquant une réalisation du travail en mode projet, sous la conduite d'un directeur de projet.

La Direction Générale des Services, dirigée par le Directeur Général, placée sous l'autorité du Président de Région, impulse la dynamique collective de l'action et arrête dans leur globalité les projets. Deux fonctions, non rattachables aux fonctions supports ni aux missions opérationnelles, sont désormais indispensables, celle d'Inspection d'une part, propre à toute Collectivité d'importance, et celle de Médiateur d'autre part, qui s'impose dès lors où la Région sert désormais directement les usagers (médiation externe), la fonction de médiation pouvant également avoir une fin interne, à savoir la nécessaire écoute des agents placés dans des situations personnelles ou professionnelles atypiques. Concernant ce Médiateur, sa mission, poursuit M. DURUFLÉ se cantonnera à la proposition d'actions, le stade de leur mise en œuvre lui échappant à dessein.

La fonction de communication, externe mais aussi interne, en lien avec le DGS et le Cabinet, voit son importance reconnue.

Tels sont les principes de fonctionnement soumis à débat, et la présentation schématique en découlant, rendant compte des articulations fondamentales entre les différents acteurs de l'Administration Régionale.

M. ROMAN indique que le schéma présenté sera diffusé aux membres la semaine prochaine, après sa diffusion à l'Exécutif. Il confirme que le comité, après validation ce jour, le cas échéant, des principes présentés, restera naturellement saisi pour avis sur le schéma d'organisation de l'action Régionale puis sur les organigrammes détaillés, le tout avant la fin juin de cette année.

Mme MOURAIT fait part de sa satisfaction à voir le comité saisi en amont de toute mise en œuvre. Plus particulièrement, elle adhère à l'importance de la fonction de Médiation interne et renvoie sur ce point à l'idée d'un groupe de travail auquel il appartiendra souhaite-t-elle de traiter notamment la question des agents en affectation temporaire.

M. ROMAN souhaite cadrer davantage le rôle du Médiateur, sa fonction essentielle étant en fait dirigée vers l'extérieur, eu égard au besoin, pour la Collectivité et son Président, d'être systématiquement représentés sur le territoire, dès que l'actualité commande que l'Institution se manifeste. Sur le plan interne, cette fonction apportera du qualitatif et de l'humain dans la gestion des ressources humaines.

Sur la mission d'interface, M. ROMAN en souligne à son tour l'importance première, vu son objet, la coordination des pôles opérationnels et fonctionnels.

M. DEWULF relève le besoin de coordination évoqué, propre selon lui à éviter le décalage parfois constaté dans les lycées entre la gestion pratiquée et la commande politique, citant en exemple la politique tarifaire des repas. Il s'interroge néanmoins sur les moyens concrets pour le politique d'obtenir une gestion conforme à ses choix par les établissements. Quant à l'idée de Médiateur, il s'y dit favorable, espérant qu'il soit pleinement question d'un service.

M. ROMAN revient sur la problématique évoquée par M. DEWULF, rappelle la situation déplorable réservée par l'Etat aux agents des EPLE en prenant pour exemple l'absence de suivi médical. A ce traitement désastreux, il oppose l'action de la Région en faveur des agents. Par ailleurs, il désigne la double autorité, fonctionnelle et hiérarchique, comme posant intrinsèquement problème. Elle entraîne en particulier des inégalités de situations constatées entre agents des lycées, la Région n'ayant pas totale compétence en la matière. L'effort de la Région se poursuivra, réaffirme M. ROMAN.

M. GUITTET indique que la présentation du schéma de fonctionnement répond au souhait des agents de donner du sens à leur action et de clarification de la demande politique auquel ils aspirent. Il note que le schéma (entité « Mission Transformation Ecologique et Sociale ») accorde une place centrale aux dimensions écologique et sociale. Il attend que ces préoccupations aient une traduction dans l'organisation concrète future. A propos de la fonction de Médiateur, il souhaite savoir si la fonction sera assumée par un seul ou plusieurs médiateurs. S'agissant de la communication, il met en avant la différence de nature entre la communication externe et la communication interne. Quant à l'interface « Coordination Générale et Vie Institutionnelle », il souhaite être renseigné sur le nombre d'agents appelés (un ou plusieurs) à la composer, sur leur position dans l'organigramme, sur la réappréciation qui lui paraît connexe du nombre de DGA nécessaires (1 DGA pour les fonctions supports, un autre pour les missions organisationnelles).

M. DECROCK rappelle tout d'abord les limites d'une expression « à chaud » préférant animer une réflexion basée sur des documents transmis en amont. Il

ajoute que l'absence de transmission préalable implique l'impossibilité pour lui de donner l'avis de son organisation. Il exprime, néanmoins, sur le fond son adhésion à toute action participant d'une intelligibilité de l'action de la Région. En ce sens d'ailleurs, il rappelle sa proposition tendant à la déclinaison, jusqu'au niveau le plus fin possible, des lettres de missions adressées aux responsables, ceci permettant une implication du collectif aux objectifs assignés. Par ailleurs, M. DECROCK, derrière la structure et le schéma de fonctionnement présenté, veut d'abord considérer l'agent, et pose à ce titre la question des moyens en effectifs des services, plusieurs d'entre eux lui paraissant au bord de l'asphyxie.

M. ROMAN réfute ce qui lui semble être l'extrapolation d'une situation unique. Il souhaite que la CGT ne lui fasse pas regretter la politique de valorisation du service public menée par l'Exécutif.

M. DECROCK en appelle néanmoins à se réinterroger sur les préoccupations ressenties sur le terrain par les agents.

Mme PARRA, estime que la méthode employée (présentation du schéma avant l'organisation détaillée des organigrammes) illustre le climat de dialogue social régnant au sein de la Région. Elle renchérit sur l'importance de la fonction de Médiateur dans l'intérêt des usagers régionaux tout en alertant sur la nécessité de préciser le rôle joué par celui-ci afin que ses fonctions n'empiètent pas sur celles des services existants. Elle valide également, expérience à l'appui, le besoin d'interface entre les services administratifs et les lieux de décisions d'ordre politique.

M. DURUFLÉ indique prendre en compte les remarques formulées, comprend la réaction due à l'absence de transmission de document de travail, mais insiste sur le fait que l'étape de ce jour est une étape d'information au comité, que l'administration se tient prête à entendre les interrogations des agents. Il rappelle les 3 étapes du processus : schéma de fonctionnement, schéma d'organisation, organigrammes. Il tient toutefois également à modérer l'ampleur de la réorganisation, l'évolution envisagée relevant davantage du souci d'une meilleure lisibilité dans son ensemble de l'action collective actuelle. Il prend l'exemple de « briques » pouvant être déplacées d'un pôle à l'autre si la logique de fonctionnement l'y appelle. En tout état de cause rappelle-t-il, il s'agit de co-construire ensemble cette évolution dans l'organisation des services, ceci impliquant soit que les remarques des représentants soient entendues, soit que leur soient expliquées les raisons pour lesquelles les propositions avancées ne paraissent pas pouvoir être retenues. En conséquence, le comité est nécessairement appelé à se réunir à plusieurs reprises, le personnel à en discuter, étant toutefois signalé le besoin d'une organisation arrêtée précisément avant les vacances d'été. Revenant sur le souhait de déclinaison fine des lettres de mission, il y est favorable, leur niveau de déclinaison précis devant cependant être discuté. L'importance accordée à l'interface « Coordination Générale et Vie Institutionnelle » le conduit à y revenir pour en signaler l'existence de fait, au travers de la direction des Assemblées, mais aussi le besoin de renforcement de

cette interface, qui, à titre d'exemple, devra intégrer la sécurisation des procédures (intégration de la dimension juridique des projets ; intégration du calendrier des opérations à réaliser, ...). Cette Interface sera composée du personnel disposant des compétences requises et comprendra notamment des représentants des pôles « Fonctions supports » et « Missions opérationnelles » ; elle sera notamment sollicitée à l'occasion de projets lourds qu'il faudra rendre lisibles à tous. De même, le pôle « Ingénierie de projet » renvoie au besoin général de fluidité et de maîtrise globale des projets, dont relève par exemple la claire identification de la direction à l'origine d'un projet. S'agissant enfin du Médiateur, M. DURUFLE réaffirme d'abord que la médiation externe est indispensable. La médiation interne est également nécessaire, comme en attestent d'ailleurs diverses sollicitations. M. DURUFLE en précise le rôle, à savoir intervenir dans les situations difficiles dans lesquelles l'administration, dans son fonctionnement normal, ne peut s'investir. En substance, la fonction de médiation souhaitée, envers les usagers comme envers les agents, est assimilable à la fonction d' « ambassadeur » de la Collectivité. Elle aura en charge, sans jamais interférer avec le fonctionnement de l'administration ni, condition de sa liberté d'appréciation, être comptable des suites effectives apportées au traitement des affaires, de remplir une fonction d'écoute et de proposer des solutions aux problèmes posés. Le Médiateur livrera ses propositions au Président qui, ensuite, sollicitera les services intéressés. La question du nombre de médiateurs reste posée.

**En conclusion, trois maître-mots caractérisent le schéma présenté : transversalité, fluidité et lisibilité.**

M. ROMAN confirme que le comité sera réuni, au moins à deux reprises précise-t-il, ou qu'au moins deux réunions de concertation avec les organisations syndicales auront lieu. Des dispositions seront prises pour les associer, ce que préfigurait la présentation ce jour du schéma. M. ROMAN souligne enfin que la nouvelle organisation de l'Administration Régionale procède de la recherche de performance du service public.

#### **Suites données à la séance du 10 décembre 2010**

M. ROMAN informe les membres de la transmission à leur intention, en séance, d'éléments indicatifs des suites données aux avis du comité émis lors de la séance du 10 décembre dernier. Il tient simplement à évoquer oralement la question des Tickets Restaurants : il souhaite la forfaitisation rapide du nombre de tickets accordés, dans le respect des textes, lesquels impliqueront nécessairement, en cas d'absences significatives, la révision à la baisse du nombre de tickets initialement accordés.

#### **Adoption du procès verbal de la séance du 10 décembre 2010**

L'adoption du procès-verbal est soumise au vote (à main levée).  
La DRH proclame les résultats du vote.

Résultat des votes :

VOTE	Autorité Territoriale	CFDT	CGT	UNSA
POUR	4	3	4	1
CONTRE	--	--	--	--
ABSTENTION	--	--	--	--
NE PREND PAS PART AU VOTE	--	--	--	--

Nombre de membres ayant voix délibérante : 12

Avis favorable

Explications de vote :

L'UNSA et la CGT, qui notent l'avancée notable que constitue la transmission de comptes-rendus détaillés, souhaitent que ces derniers soient mis en ligne à fin d'information des agents.

M. ROMAN est favorable à cette proposition.

#### 4. Questions diverses

Il est répondu aux questions posées par les représentants CGT.

Concernant la question relative à la Direction des Affaires Economiques, il est indiqué qu'après contact avec Mme DE PARIS, une réunion est prévue avec la direction concernée et la DRH avant les vacances de Février.

Concernant la question des mutuelles, son importance et sa complexité sont relevées par M. ROMAN. Il s'imposera de dénoncer le contrat passé avec la MNT, dès parution du décret relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire. Il n'est pas sûr que la protection actuellement assurée en faveur des agents en cas de maladie puisse continuer à l'être avec le nouveau contrat. Un groupe de travail est proposé sur cette question et notamment sur le cahier des charges à soumettre aux futurs candidats. A l'occasion de l'examen de cette question, M. ROMAN rapporte l'augmentation sensible de l'importance des dépenses de santé dans le budget des ménages, et par ailleurs le taux de 14 % de français hésitant pour des raisons financières à se soigner, ce qui signifie de fait la fin du dispositif de CMU. Il est encore précisé l'impossibilité pour l'Institution de faire état de l'offre nombreuse et sans cesse actualisée des Mutuelles en la matière. Une simple indication des références du site des Mutuelles le souhaitant sera donc donnée aux agents.

Quant à la dématérialisation des arrêts maladie, M. ROMAN annonce son interruption, ceci ne préjugant pas des suites qui lui seront réservées, après réexamen, en concertation, du dossier. Les arrêts maladie relèvent en effet d'un

domaine sensible, a fortiori lorsque les agents transmettent le volet n° 1 de leur arrêt, lequel comporte une information d'ordre confidentiel.

La séance est levée à 16 heures.

Fait à Lille, le 15 MARS 2011



Bernard ROMAN  
Président